



PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

Cahors, le 12 février 2016

Secrétariat Général

Unité des procédures environnementales

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 12 février 2016, la demande d'autorisation présentée par la SAS SAT en vue d'exploiter la carrière et ses installations annexes situées sur la commune de CAMBES, aux lieux dits « Ruscou », section C, parcelles n°7, 10, 11, 12, 494, 495, 496 et 498, et « Champ de Larche », section C, parcelles n° 372 et 472, est retirée de l'instruction. L'enquête publique qui avait été fixée du 24 février 2016 au 25 mars 2016 inclus, par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016, est annulée.

La Préfète,

Catherine FERRIER